

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°66-2023	<u>CONTRATS - CONVENTIONS</u> Immeuble communal – Maison <u>10 rue du Docteur Maurice Boutin</u> • Avenant 1 au bail d'occupation à intervenir avec Madame BEUGNE et Monsieur GROUHEL à compter du 19 juin 2023 jusqu'au 15 janvier 2024.
-------------------------------	--

Le Maire,

VU l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5 qui permet au Maire, par délégation du Conseil municipal, de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales;

VU la décision 116-2022 relative à la signature du bail à intervenir avec Madame BEUGNE et Monsieur GROUHEL à compter du 19 décembre 2022 jusqu'au 18 juin 2023;

CONSIDÉRANT la demande de Madame BEUGNE de pouvoir disposer d'un bien destiné exclusivement à un usage d'habitation;

CONSIDÉRANT le souhait de Monsieur GROUHEL de pouvoir disposer d'un bien destiné exclusivement à un usage d'habitation;

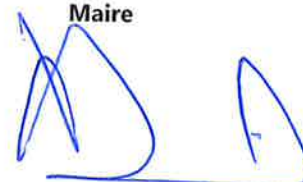
Prend la décision suivante :

- Article 1. **RENOUVELLE** via un avenant 1 la mise à disposition d'une maison situé au 10 rue du docteur Maurice Boutin d'une surface de l'ordre de 65 m² (cadastré à la section AI 491) au profit de **Monsieur GROUHEL et de Madame BEUGNE** (demeurant actuellement au 10 rue du docteur Maurice Boutin à Clisson);
- Article 2. **PRECISE** que le logement servira d'habitation principale aux 2 occupants;
- Article 3. **CONSENT** cette mise à disposition, **à compter du 19 juin 2023 jusqu'au 15 janvier 2024**;
- Article 4. **PRECISE** que les autres clauses du bail demeurent inchangées;
- Article 5. **CHARGE** le pôle « Finances », Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et publiée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 12 juin 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise en préfecture le **14 JUIN 2023**

Et affichée le **14 JUIN 2023**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRATS - CONVENTIONS Immeuble communal - Maison 10 rue du Docteur Maurice Boutin Avenant 1 au bail d'occupation à intervenir avec Madame BEUGNE et Monsieur GROUHEL à compter du 19 juin 2023 jusqu'au 15 janvier 2024.

Date de transmission de l'acte 14/06/2023

Date de réception de l'accusé 14/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-66-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230612-DEC-66-2023-CC

Date de décision : 12/06/2023

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations